

Donné sous mon seing, à Kamouraska, ce vingt-quatrième jour du mois d'août, en l'année mil huit cent soixante-sept.

(Signé,)

GARON,  
*Officier-Rapporteur.*

Vraie Copie,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

Je soussigné, Joseph Charles Lindsay, nommé clerc d'élection pour le district électoral de Kamouraska à l'élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que j'agirai, en la qualité de clerc d'élection, et aussi en la qualité d'officier-rapporteur, si le cas y échet, fidèlement, sans partialité, crainte, faveur ou affection.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

(Signé,)

J. C. LINDSAY,  
*Clerc d'élection.*

Vraie Copie,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

Je, soussigné, certifie par les présentes que le vingt-quatrième jour du mois d'août en l'année mil huit cent soixante-sept, Joseph Charles Lindsay, clerc d'élection pour le district électoral de Kamouraska, à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un clerc d'élection par la trente-troisième section du sixième chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi, je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

(Signé,)

H. GARON,  
*Officier-Rapporteur.*

Vraie Copie,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

OTTAWA, 5 novembre 1867.

CANADA.

(L.S.) *Monck.*

VICTORIA, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DU ROYAUME-UNI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE, DEFENSEUR DE LA FOI, ETC., ETC., ETC.

A l'officier-rapporteur du district électoral de Kamouraska, en la Province de Québec,  
SALUT :

CONSIDERANT que, de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, pour des affaires de la plus haute importance relatives à l'état et à la défense de notre Puissance du Canada, nous avons ordonné à notre Chambre des Communes de se réunir en notre cité d'Ottawa, Mardi, le 24e jour de septembre prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Sénat de notre dite Puissance.

Nous vous commandons en conséquence et vous enjoignons fortement, après avoir lancé une proclamation dans le district électoral de Kamouraska, en la province de Québec, dans Notre dite Puissance, sur réception de ce présent bref, fixant un jour et un lieu pour l'élection d'un Membre devant représenter le dit district électoral de Kamouraska dans notre Chambre des Communes, de faire choisir en toute liberté et franchise, aux dits jour et lieu, un Membre ou Représentant, le plus habile et le plus digne, pour représenter le dit district électoral de Kamouraska dans Notre Chambre des Communes, par ceux qui seront présents au dit jour d'élection qui sera fixé par

Enregistré — 186  
In Lib. — Fol. —

Régistré du Canada.